

*Pour le secrétariat du Conseil Général de Milvignes,
présenté par les Conseillers Généraux suivants :*

*Agnès Decnaeck, Daniel Bena, Pierre-Alain Dubois,
Philippe Egli, Robert Gygi, Sylvain Ischer.*

Date de dépôt : 19 octobre 2017



Motion pour que Milvignes devienne une commune exemplaire en matière de sécurité sur le chemin de l'école.

Le Conseil Général de Milvignes considérant :

- que la Commune doit assurer la sécurité de ses écoliers
- que Milvignes comprend quelques endroits dangereux pour les piétons, mis en évidence par les visions locales qu'ont effectuées les membres de la Grappe en 2017
- que 70% des enfants âgés de 4 à 12 ans vont à pied ou à vélo à l'école
- que près de la moitié des accidents d'enfants piétons se produisent sur le chemin de l'école
- que les projections démographiques augurent d'une augmentation importante des déplacements dans la commune dans les années à venir et donc un risque accru d'accidents pour les enfants sur le chemin de l'école
- que les enfants ont droit à un itinéraire sûr pour se rendre à l'école

Invite le Conseil Communal :

- à prendre des mesures concrètes pour accroître la sécurité sur les chemins des écoles, en s'inspirant des bonnes pratiques utilisées dans d'autres régions et pays, et ainsi positionner Milvignes comme une commune exemplaire en matière de sécurité pour ses élèves sur le chemin de l'école.
- à réaliser un plan d'actions pour la mobilité douce incluant des plans de mobilité scolaire pour nos écoles primaires.

Annexes :

- 1. Exposé des motifs de la Grappe pour le dépôt de cette motion*
- 2. Le rapport final issu de la commission ad hoc de la Grappe pour la préparation de cette motion.*



Annexe 1

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les Conseillers, à la rentrée 2017, de nouveaux élèves ont repris le chemin de l'école dans notre commune.

Notre enquête de vision locale nous indique que plus de 70% des enfants âgés de 4 à 12 ans vont à pied ou à vélo à l'école.

Or, la route constitue un danger non négligeable pour les enfants. En 2015, 7 enfants sont morts sur les routes suisses: 3 dans des voitures de tourisme, 2 à vélo et 2 comme piétons. En 2016, chaque jour, au moins 27 piétons ou cyclistes ont subi un accident de la route en Suisse. (2344 piétons et 4048 cyclistes selon les données des accidents de la Suisse de l'OFROU)¹

Fort de ces constats, il nous semble indispensable de prendre des mesures pour assurer aux enfants de Milvignes un plus haut degré de sécurité lors de leurs déplacements vers l'école.

Il s'agit de prendre des mesures concrètes pour sécuriser le chemin de l'école, en s'inspirant des bonnes pratiques mises en place dans d'autres régions et pays.

Dans cette optique, les plans de mobilité scolaire (PMS) constituent une mesure très intéressante permettant de sécuriser le chemin de l'école. Un PMS est un outil qui permet d'identifier les pratiques de mobilité des enfants et de diagnostiquer les problèmes qu'ils rencontrent sur le trajet entre la maison et l'école, au moyen d'une enquête auprès des acteurs de la communauté scolaire. Ensuite, un bilan est dressé, présentant les modes de déplacement des élèves, les itinéraires empruntés et les dangers perçus sur les différents tronçons. Enfin, des propositions d'assainissement des points dangereux sur le chemin de l'école et des recommandations de mobilité sont formulées.

¹ www.astra.admin.ch/astra/fr/home/documentation/donnees-des-accidents-de-la-suisse.html

Selon les experts, le danger sur le chemin de l'école est entre autres dû à un manque d'attention spécifique aux enfants, dans l'aménagement des routes et dans l'application des règles de circulation. Il est également dû à la constitution des enfants (leur petite taille les empêche de voir et d'être vus dans le trafic) et au manque d'attention des conducteurs motorisés aux comportements souvent surprenants des enfants sur la route.

Il convient donc que la commune s'engage à apporter de manière rapide et circonstanciée des solutions assurant la sécurité des enfants sur le chemin de l'école.

C'est un enjeu majeur.

La Grappe, forte de son pragmatisme, a constitué sa commission ad hoc pour créer sa propre étude sur le terrain et ainsi répondre à plusieurs questions :

- soucieuse de répondre à des préoccupations authentiques de notre population, on se doit de les connaître
- mesurer toute la pertinence de notre proposition et entrevoir les solutions à mettre en œuvre
- s'assurer de la possibilité de trouver des actions pouvant être entreprises, sans gros investissements, privilégiant les effets bénéfiques.

Nous annexons à cette motion le rapport final détaillé de nos visions locales.

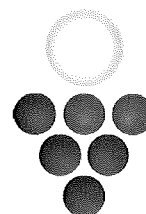
Il contient une liste d'endroits que notre commission a identifiés et que la commune pourrait sécuriser, et autant de solutions simples pour y remédier.

Ce rapport est à utiliser sans modération. Il représente un condensé des endroits visités. Nous tenons à la disposition de la commune, si elle le souhaite, l'intégralité des constatations des commissaires et tous leurs commentaires suite aux visites locales.

Il est de notre responsabilité de mettre tout en œuvre pour faire de Milvignes une commune exemplaire en termes de sécurité sur le chemin de l'école.

Au vu de ce qui précède, La Grappe vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux de Milvignes, à accepter cette motion.

La Grappe





Annexe 2

**Rapport détaillé des visions locales et des constats amenant La Grappe
à déposer une motion visant à accroître la sécurité sur les chemins
des écoliers de Milvignes.**

Autour du Collège des Vernes, du « Grand Croq » et de la Citrouille (Colombier) :

Constat 1 :

Rue des Cents Pas, très proche de l'école.

Dangers constatés :

- Absence de traces au sol
- Absence de trottoir sécurisé
- Parcage de voitures sur le côté de la rue, rendant la visibilité encore plus problématique pour les gens de petite taille, comme les enfants

Par exemple, la Grappe propose au Conseil Communal d'améliorer la sécurité de cette rue.

Constat 2 :

Rue du Collège sud et entourage de la Citrouille.

Dangers constatés :

- Actuellement, cette situation ne donne pas une satisfaction sécuritaire totale
- Des places de parc masquent la vue
- Les lignes jaunes sont franchies régulièrement par des automobilistes voulant accéder au carrefour Rue du Collège - Rue du Sentier
- La construction prochaine de 12 appartements, avec entrée au garage collectif devant la Citrouille, péjorera encore cet endroit délicat

Par exemple, la Grappe propose au Conseil Communal de résoudre dès aujourd'hui ces problèmes, sans attendre que cela ne devienne insurmontable.

Constat 3 :

Carrefour Rue des Vernes - Rue de la Gare.

Dangers constatés :

- Très large carrefour
- Gros trafic (30 km/h mais priorité au trafic sur les piétons ! non indiqué au sol)
- Priorité de droite (dangers accrus avec l'obligation de regarder que dans un sens, avec tant d'enfants à pied dans ce secteur)
- Arrêt de bus dans le carrefour ou presque

- Dévers compliquant la visibilité des enfants les plus petits
- Etant le départ du chemin des écoliers il est donc le passage obligé pour tout écolier habitant le vieux village.

Par exemple, la Grappe propose au Conseil Communal d'améliorer ce dangereux carrefour et permettre ainsi de redonner au chemin des écoliers toute l'importance de sa prérogative sécuritaire.

Remarque : la commune a déjà entrepris des travaux allant dans ce sens. Nous demandons qu'ils soient complétés.

Autour du Collège des Mûriers et du « Ptit Croq » (Colombier) :

Constat 4 :

Rue du Creux-du-Sable, toute proche et liaison avec le village.

Dangers constatés :

- Le tronçon est étroit et le trottoir l'est encore davantage
- La circulation est à double sens; la visibilité en est péjorée
- Très proche de l'école, très fréquentée par les écoliers aux heures d'entrées et sorties de l'école
- Parcage de voitures sur le côté de la rue, rendant la visibilité encore plus problématique, surtout pour les enfants

Par exemple, la Grappe propose au Conseil Communal d'améliorer la sécurité de cette rue très fréquentée par les écoliers par sa mise à sens unique ou une réglementation à 20km/h.

Autour du Collège de l'Envol et du « Coup d'Bôle » (Bôle) :

Constat 5 :

Virage de la route cantonale, dit « de la boulangerie », au centre de la localité et proche de l'école.

Dangers constatés :

- Ce site « avait » un trottoir très étroit et non protégé. (Des travaux sont en cours et un nouveau trottoir sera construit prochainement)
- L'accès est étroit, dans un virage, et sans visibilité
- Trafic important comprenant le passage du bus de la ligne TransN 120 et des poids lourds de plus en plus grands
- Pour se croiser, certains chauffeurs « montent » sur ce trottoir

Par exemple, la Grappe propose la construction d'une barrière infranchissable entre ce trottoir et la route cantonale. Ce cas important est à traiter en priorité.

Remarque : Proposition formulée conjointement avec les enseignants.

Constat 6 :

Croisée des chemins du Chanet, du Bugnon et de la Rue du Lac.

Dangers constatés :

- Inattention fréquente des automobilistes qui l'abordent avec une vitesse inadaptée
- Passage piétons situé dans un carrefour et proche d'un virage sans visibilité (actuellement non éclairé à cause des travaux de construction d'un immeuble)
- Des places de parcs diminuent la totale visibilité venant de l'amont, et le coin d'une maison masque la visibilité venant de l'aval

Par exemple, la Grappe propose une meilleure sécurisation de ce passage pour piétons, par une signalisation plus visible ou/et lumineuse.

Remarque : Un accident avec un enfant qui se présentait correctement pour franchir le passage protégé fut d'ailleurs évité de justesse ce printemps.

Constat 7 :

Traversée de la route en amont de la gare.

Dangers constatés :

- Le trottoir côté Est est manquant sur 15m, à la hauteur de la gare, interrompant ainsi la liaison avec le cheminement sécurisé existant, séparé de la chaussée, sous les arbres.
- Traversée de la route cantonale non sécurisée en amont du passage à niveau

Par exemple, la Grappe propose l'amélioration de cette liaison.

Remarques : Ce parcours pour accéder au complexe sportif et de détente de Champ-Rond est très fréquenté. Des classes se rendent fréquemment sur ce site en empruntant le sentier protégé.

Exemple : Création d'un passage pour piétons au Nord du passage à niveau.

Constat 8 :

Sortie de la cour de la maison de commune (abritant aujourd'hui les services techniques communaux et le Coup d'Bôle).

Dangers constatés :

- La sortie se fait directement sur la route cantonale, devant l'arrêt du bus, à 5m. en aval du passage pour piétons reliant le site au collège primaire et en coupant le trottoir partiellement caché par un mur.
- Fort trafic car la cour abrite un parking très utilisé et un « dépose-minute »

Par exemple, la Grappe propose la modification immédiate de l'accès à la cour et à l'immeuble Gare 14 ainsi que la suppression de cette aberration existante depuis trop longtemps.

Remarques : Ce danger majeur a d'ailleurs été identifié de longues dates par les autorités de Bôle mais aucune rectification n'a jamais été entreprise.

Le Groupement de l'Entente Communale (existant à Bôle avant Milvignes) le mentionne dans ses propositions de modérations de trafic déposées auprès des autorités en 1993 déjà et la commission d'urbanisme a livré un dossier en 2010 (annexé) proposant des solutions, notamment la fermeture de cette sortie inadaptée, remplacée par une issue sur le Chemin des Tilleuls.

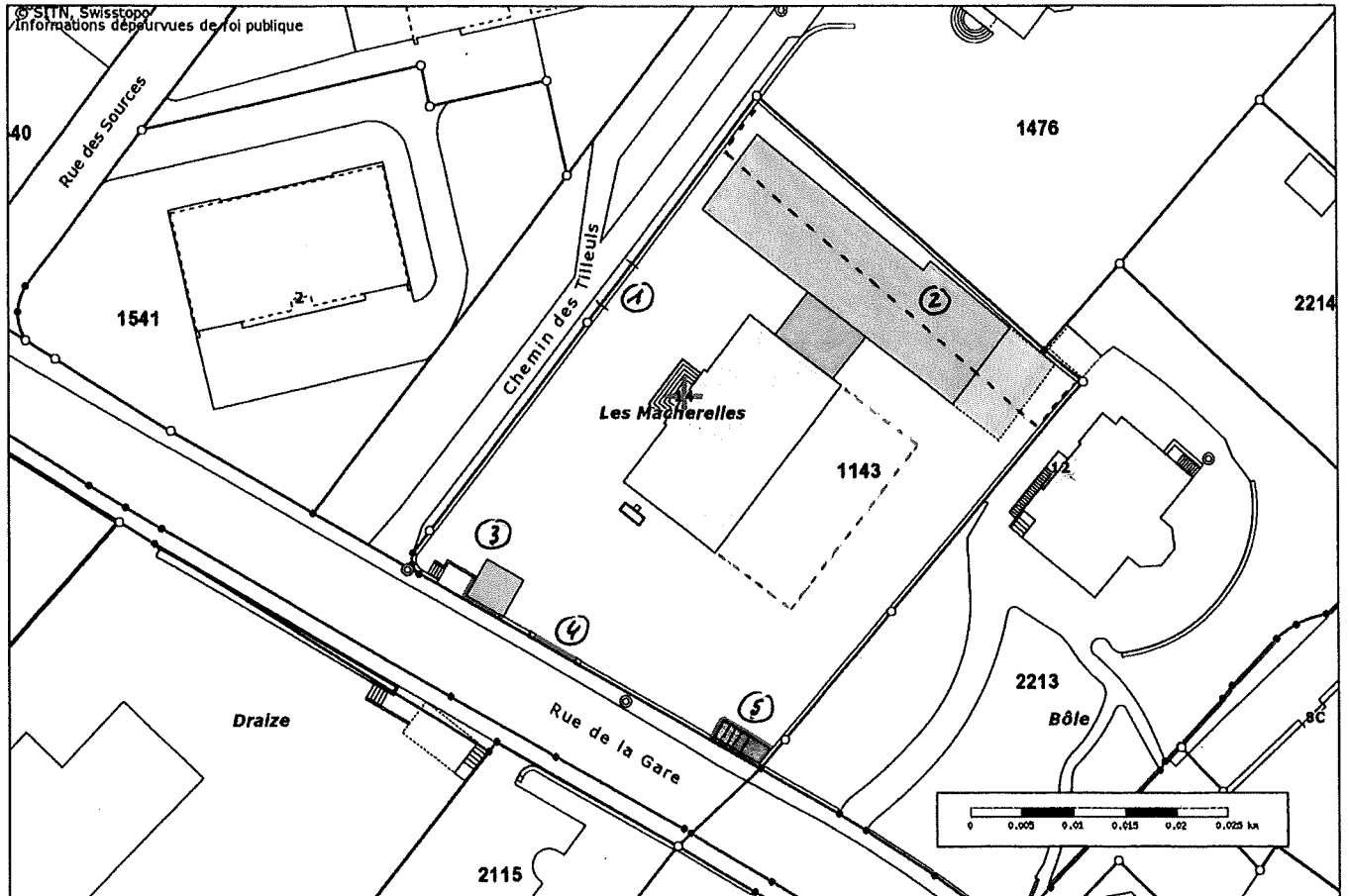
Cette situation est donc à hauts risques, il est temps que les choses changent.

Remarque : la commune vient de placer des poteaux de protection le long des trottoirs. Nous approuvons cette évolution. Cependant la sortie dangereuse demeure.

Plan lié au Constat no.8

COMMISSION D'URBANISME - JUILLET 2010

x = 554398, y = 202104 GUIDE VERS AMÉNAGEMENT "IDEAL" ENTOURAGE MAISON DE COMMUNE DE BÔLE Scale 1:500



1/1

-  A DÉMOLIR
-  A CONSTRUIRE
-  PÉRIMÈTRE D'ÉVOLUTION
-  ZONE RENFORCEMENT VÉGÉTAL

Autour du Collège d'Auvernier :

Constat 9 :

Pérennisation du patrouilleur scolaire devant le collège.

Dangers constatés :

- La route est relativement fréquentée aux heures d'entrées et sorties des enfants
- La suppression récente de la signalisation lumineuse inquiète les parents

Par exemple, la Grappe propose la pérennisation de ce poste de patrouilleur à cet endroit. Nous appuyons la demande formulée par les parents)

Remarques : Un patrouilleur a été affecté pour le passage piéton situé devant le collège d'Auvernier suite à la modification récente de la signalisation.

Mais, selon communication orale du patrouilleur actuel, ce poste est temporaire.

Le patrouilleur prend à cœur son travail, ce qui contribue clairement à ce que la sortie de l'école se passe dans d'excellentes conditions (sécurité assurée pour les enfants et les parents).

L'attitude positive et bienveillante du patrouilleur permet également d'assurer une présence rassurante (en « gardant un œil » sur les enfants lorsque certains parents sont en retard).

Constat 10 :

Augmentation des places dépose-minute.

Dangers constatés :

- Il n'existe actuellement que 2 places dépose-minute en face du collège
- Dès que les 2 places sont occupées, les autres parents parquent leurs véhicules hors des cases en attendant leurs enfants, ce qui peut engendrer une certaine confusion quand d'autres usagers veulent accéder au parking (souvent occupé à long terme)

Par exemple, la Grappe propose l'augmentation des places dépose-minute en face du collège.

Remarque : si la commune arrive à décourager les parents d'amener les enfants à l'école en voiture, et ainsi diminuer ce trafic dangereux aux abords de l'école, les 2 places pourraient suffire.

Constat 11 : Les dangers du covoiturage = **partout**

Dangers constatés :

- Le trafic de voitures, qui sont toujours plus grosses, autour des écoles et des parascolaires a augmenté considérablement
- Si les enfants sont mieux protégés à l'intérieur des véhicules, ceux-ci mettent en danger leurs camarades qui sont aux alentours
- Les trafics sont concentrés sur les heures d'entrées et sorties des sites
- Les places de parcs « dépose-minute » manquent
- Le parcage est donc fréquemment désordonné
- Les places privées (ou pour enseignants !) ne sont pas respectées
- L'exemple ainsi donné aux enfants est mauvais
- Avec le covoiturage, on augmente le stress des enfants alors qu'en faisant le trajet avec ses camarades on induit des comportements plus respectueux et relaxants.

Et les exemples nombreux :

Aux Vernes, Colombier :

- Les voitures taxis, qu'elles soient sur la rue du Collège attenante à l'école ou sur la rue du Sentier, abondent.
- C'est le règne de l'égoïsme. D'abord moi, puis, peut-être les autres !
- Les changements dans notre société imposent des organisations toujours plus tendues. C'est le cas pour les repas de midi.
- Toujours plus de personnes cherchent à gagner du temps sur les déplacements et induisent de tels comportements problématiques.
- Ce mouvement est en pleine expansion, il deviendra critique si nous ne faisons rien.

Aux Mûriers, Colombier :

- Les enseignants sont inquiets car selon eux : *« le plus grand risque dans le périmètre scolaire, se sont les voitures aux heures de pointe ! Il y a régulièrement un chaos et il ne paraît être qu'une question de temps jusqu'au moment où un enfant sera blessé dans ce va-et-vient. Souvent les enfants sont amenés dans de grosses voitures ce qui réduit encore la visibilité des et pour les petits. »*
- Les voitures « stagnent » et il arrive que les parents, stressés, fassent preuve d'une certaine arrogance quand on leur en parle. La police était sur place à plusieurs reprises, mais rien n'a changé.

Aux Oisillons, Bôle :

- Les abords de la « petite école », au Chemin des Ministres a été conçu dès le départ pour ne pas recevoir un trafic de covoiturage.
- Les parkings de proximité à la poste, à la Goutte d'Or et à la maison de commune ont permis cette interdiction.
- Elle a fait l'objet d'un arrêté des autorités et a été appliquée avec sévérité jusqu'à la fusion.
- Mais depuis la création de la commune de Milvignes, les mauvaises habitudes ont commencés et les autorités n'ont pris aucune sanction.
Résultat : nous constatons dans le quartier, une situation impossible et dangereuse pour l'école comme pour les riverains.

Par exemple, la Grappe propose au Conseil Communal d'étudier des solutions pour remédier à cette situation insatisfaisante et dangereuse.

Exemple : **Les Pédibus :**

- Leurs abandons, dans les 3 villages, est unanimement regretté par les corps enseignants et de nombreux parents.
- C'était pourtant **LA** solution pour éviter du trafic automobile dangereux autour des écoles.

La Grappe est du même avis et demande donc au Conseil communal d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à la reconstitution de ces accompagnements d'enfants sur les chemins des 4 écoles communales.

